



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

27 septembre 2022

LE GOUVERNEMENT CAQUISTE SE MOQUE DES PARAMÉDICS !

***50 % des paramédics québécois sont sans
contrat de travail depuis le 31 mars 2020***

« Nous constatons que le gouvernement Legault n'est pas du tout différent de son prédécesseur. Si, sous l'égide du gouvernement libéral, il avait été nécessaire au Syndicat TASBI d'attendre 2 ans et 11 mois pour en arriver à la conclusion d'une convention collective, on peut dire que les choses se répètent avec le gouvernement caquiste, alors que la convention collective de plus de 200 techniciens ambulanciers paramédics (paramédics), rattachés à la région de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie, est expirée depuis le 31 mars 2020, soit il y a maintenant plus de deux ans et six mois ». C'est le constat désarmant que dresse le président du Syndicat, monsieur Christian Duperron, en présentant l'état de la situation actuelle de la négociation.

L'ÉTAT DE LA NÉGOCIATION

Récemment, le Conseil du trésor s'est entendu avec près de la moitié des paramédics œuvrant au Québec, et ce, sur la base d'une convention collective d'une durée de 3 ans. Pour l'autre moitié des paramédics, dans laquelle se retrouvent les membres de TASBI, le gouvernement tente d'imposer des conditions de travail qui peuvent être discriminatoires à l'égard des paramédics en raison du fait qu'elles ne tiennent pas compte des particularités des régions comme celles de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie. Pourtant, les paramédics qui œuvrent dans les grands centres ou dans les régions éloignées ont pu bénéficier de l'amélioration de leurs conditions de travail qui tiennent compte de leurs particularités. Si, par exemple, pour les régions des grands centres comme Montréal et Québec, les paramédics se sont vu offrir une prime d'exposition clinique et que, pour d'autres régions plus éloignées, comme la Côte-Nord, les paramédics ont vu leur prime d'éloignement être bonifiée, le gouvernement n'offre rien de particulier pour les paramédics des autres régions.

Pourtant, ces derniers, bénéficient d'un support logistique beaucoup moins efficient que celui apporté dans les régions de Montréal et Québec. Par exemple, lors d'évacuations difficiles de patients, la situation pourra rapidement devenir problématique en raison de l'éloignement des équipements spécialisés, ce qui nécessite, dans un tel cas, une prestation de travail plus exigeante de la part des paramédics. Et tout cela, c'est sans compter les transports longue distance que les paramédics effectuent, dans certains cas, en urgence, vers les grands centres régionaux hospitaliers. Pour le président de TASBI, monsieur Duperron, il n'est pas question que ses membres se voient imposer des disparités salariales qui ne tiennent pas compte de ces éléments particuliers, d'autant que cette disparité de traitement favorise

notamment le départ de paramédics vers les grands centres, en raison d'une différence salariale marquée.

LES PRINCIPALES DEMANDES

Parlant d'imposition de conditions de travail, le président de TASBI rappelle qu'il y a quelques semaines à peine, le gouvernement du Québec, par l'entremise de son ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, décidait de convertir, pour certaines régions, les horaires de faction des paramédics en horaires à l'heure. Cette décision du gouvernement imposée aux paramédics, sans négociation quelconque avec le Syndicat, est paradoxale sur plusieurs points. D'abord, nous indique le président Christian Duperron, « Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais les modifications apportées ne sont que parcellaires puisqu'elles ne s'appliquent pas à toutes les régions. En effet, alors que le point de service ambulancier qui couvre la région de Sainte-Claire est celui où l'horaire de faction est le plus régulièrement utilisé au Québec, il n'y a eu aucun changement à la suite de l'annonce du gouvernement ». Pourtant, le Syndicat TASBI a proposé à maintes reprises des solutions à long terme afin de régler cette problématique des horaires de faction qui ont des effets directs sur la qualité et la rapidité des services à rendre à la population : le citoyen, dans les régions de Chaudières-Appalaches et de l'Estrie, desservies par des services ambulanciers reposant sur des horaires de faction, est traité comme un citoyen de deuxième ordre.

De surcroît, le maintien de ces horaires de faction a l'effet pervers de limiter le recrutement et de faire fuir la main d'œuvre. L'horaire de faction, nous rappelle monsieur Duperron, n'étant pas favorable, entre autres, à la conciliation travail-famille, puisque les gens doivent assurer une disponibilité sur appel, 24 h sur 24, et ce, pendant sept jours consécutifs.

Les offres du gouvernement, au niveau des augmentations de salaire, sont loin de satisfaire les paramédics représentés par TASBI. L'évaluation de l'emploi effectuée par le Syndicat donne des résultats démontrant une très grande différence entre les autres travailleurs de la santé et des services sociaux. Cela s'explique, toujours selon le président du Syndicat TASBI, par le fait que le gouvernement « se plaît à considérer les paramédics comme du personnel de la santé et des services sociaux lorsque vient le temps de leur imposer des obligations mais que, lorsque vient le temps de lui accorder des avantages similaires aux salariés de ce réseau, la position du gouvernement est tout autre ... On insiste sur le préfixe « pré » de l'expression « préhospitalier d'urgence » pour nous faire sentir qu'on ne fait pas partie du réseau hospitalier », nous indique monsieur Duperron.

Pourtant, les paramédics sont des travailleurs qui font face à de nombreuses situations chaotiques, qui doivent travailler dans toutes sortes de conditions hostiles et urgentes, sans oublier, qu'au regard des événements dans lesquels ils sont appelés à intervenir, ils représentent un haut risque de stress post-traumatique. En conclusion, estime le président Duperron, ces différences doivent prendre fin.

À PROPOS DE TASBI

TASBI (Travailleurs ambulanciers de Beauce inc.) a été fondé à l'été 1987. Exclusivement composé de paramédics, les membres du conseil d'administration de l'organisation comprennent bien la réalité du terrain et sont en mesure de prendre les bonnes décisions en faveur des paramédics. TASBI compte plus de 200 membres dans trois compagnies ambulancières distinctes dans les régions de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie.

Informations : Christian Duperron, Président
418 221-5199
christianduperron@tasbi.ca

Renseignements : Jimmy Jolicoeur
418 573-8105
jjolicoeur@goimago.com